

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 31
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à M. Pascal ANCE, directeur de la plateforme « Silabe » du Centre de primatologie à effet de signer :

Frédérique BERROD
Présidente

Affaire suivie par
Philippe WIART
pwuart@unistra.fr

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes (CF: XCDPFL ; XCDPFN) ;
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € ;
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union européenne, de l'association européenne de libre-échange et du Royaume Uni.
- Toute demande de dossiers d'utilisation d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et/ou de Micro-Organismes et Toxines (MOT) dans le cadre de projets conduits par la plateforme.

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Pascal ANCÉ, Mme Lyne FELLMANN (responsable scientifique) reçoit délégation de signature.

Article 3

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du déléguant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 19 mars 2025

La présidente,



Frédérique BERROD

Transmission à : Mme la rectrice, chancelière des universités d'Alsace, M. l'agent comptable, Direction des finances, Direction des ressources humaines, Service des affaires juridiques, Direction générale des services, M. Pascal ANCÉ, Mme Lyne FELLMANN.